

Communiqué de presse



Bordeaux, le 22 avril 2020

Coronavirus : point de situation

Adaptation de l'offre de soins hospitalière jusqu'au déconfinement : des consignes données aux établissements et des rappels nécessaires en direction des patients

Dès le début de l'épidémie, afin de prioriser l'accueil des patients Covid-19, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a **demandé à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de déprogrammer toutes les activités chirurgicales ou médicales non urgentes** et sans perte de chance pour les patients. Cet effort exceptionnel a permis de garantir la disponibilité de lits de réanimation. Par ailleurs, les établissements se sont réorganisés afin de passer de 432 lits de réanimation adultes existants au niveau régional en temps normal à près de 700 dont 216 sont disponibles à ce jour.

Priorité donnée aux consultations et au dépistage afin d'éviter tout retard de soin, ainsi qu'aux interventions lorsque les soins ne peuvent être différés

Au stade actuel de l'épidémie en Nouvelle-Aquitaine et jusqu'au déconfinement annoncé le 11 mai prochain, l'ARS a **transmis des consignes actualisées aux établissements de santé pour leur permettre de réorganiser leur activité, dans un souci permanent de réponse aux besoins des patients.**

L'enjeu est de garantir une mobilisation à l'hôpital et en ville pour maintenir les soins indispensables à la santé de la population.

Ainsi les établissements doivent régulièrement **évaluer les prises en charge qui ne peuvent pas être différées au regard de la balance bénéfiques/risques pour les patients.** A titre d'exemples : la prise en charge des cancers (suspicion de récurrence, chirurgie...), certaines pathologies cardio-vasculaires (pontages, angioplasties...), les endoscopies digestives dans le cadre du dépistage du cancer colorectal, certaines interventions de chirurgie orthopédique....

Ils doivent également se coordonner avec les médecins libéraux, en particulier les médecins généralistes, pour identifier et contacter les patients atteints de maladie chronique ou en cours de traitement pour maladie grave, dans le souci de lutter contre un éventuel renoncement ou retard de soins (exemples : suivi des traitements anticoagulants, suivi de l'hypertension artérielle, du diabète...),

Et afin d'éviter tout retard de diagnostic et toute perte de chance, il est nécessaire d'organiser **une reprise des activités de diagnostic, de dépistage et de consultation** dont l'offre a parfois été réduite depuis le début de l'épidémie, et ce en lien avec les professionnels de santé de ville.

Les établissements de santé doivent impérativement assurer :

- Tous les **soins urgents** (ex : angine de poitrine, infarctus, AVC, ...),
- Tous les **soins non urgents qui ne peuvent pas être différés** sans perte de chance pour les patients,
- Toutes les **activités de diagnostic, de dépistage et de consultation permettant d'éviter tout retard dans les soins** qui en résultent (ex : cancers, diabète chez les jeunes,...).

Tous les autres soins doivent être reportés après le 11 mai.

L'ARS demande aux établissements d'apporter une vigilance particulière aux points suivants :

- Compte tenu des incertitudes actuelles sur l'évolution de l'épidémie, **les capacités de réanimation doivent être maintenues à un niveau élevé**,
- Les établissements doivent **sauvegarder les moyens nécessaires en cas de reprise de l'épidémie**, à savoir les produits et matériels indispensables aux prises en charge Covid-19 et qui sont actuellement en forte tension (produits de santé, équipements de protection individuelle et certains consommables).

Dans la mesure du possible, les établissements de santé doivent **privilégier le recours à la télémedecine**, en particulier à des fins de réassurance des patients dont l'intervention est reportée. Par ailleurs, **toute reprise d'activité doit se faire dans de parfaites conditions de sécurité** permettant à la fois une protection des patients non Covid-19 et une prise en charge optimale des patients Covid-19. Enfin, au vu de l'instabilité de la situation et pour faire face à un nouvel afflux de patients Covid-19, **toute reprogrammation doit pouvoir être réversible**, en lien avec les besoins des patients.

Si votre état de santé ou celui de votre enfant le nécessite : n'hésitez pas à appeler votre médecin traitant et ne craignez pas de vous rendre à l'hôpital qui continue d'assurer tous les soins qui ne peuvent être différés.

Depuis l'annonce de l'entrée en vigueur des mesures de confinement, **certain patients ne consultent plus leur médecin traitant** et les professionnels de santé qui les prennent en charge habituellement **ou hésitent à se rendre à l'hôpital**, même en cas d'urgence (ex : symptômes d'AVC, d'infarctus, déshydratation chez un enfant, ...). **Ce phénomène n'est pas sans risque.**

En effet, le fait de ne pas prendre un avis médical, d'interrompre un traitement ou un suivi médical **peut conduire à des complications ou à un retard de diagnostic.**

Les **professionnels de santé libéraux** se sont organisés **afin d'assurer la continuité des soins** pour des motifs autres que la suspicion de coronavirus, **dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières** permettant d'éviter le risque de contamination. **Toutes les précautions sont également prises dans tous les hôpitaux** pour éviter la contamination des patients.

« N'interrompez-pas votre traitement et votre suivi médical, n'hésitez pas à prendre contact avec vos professionnels de santé habituels »

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

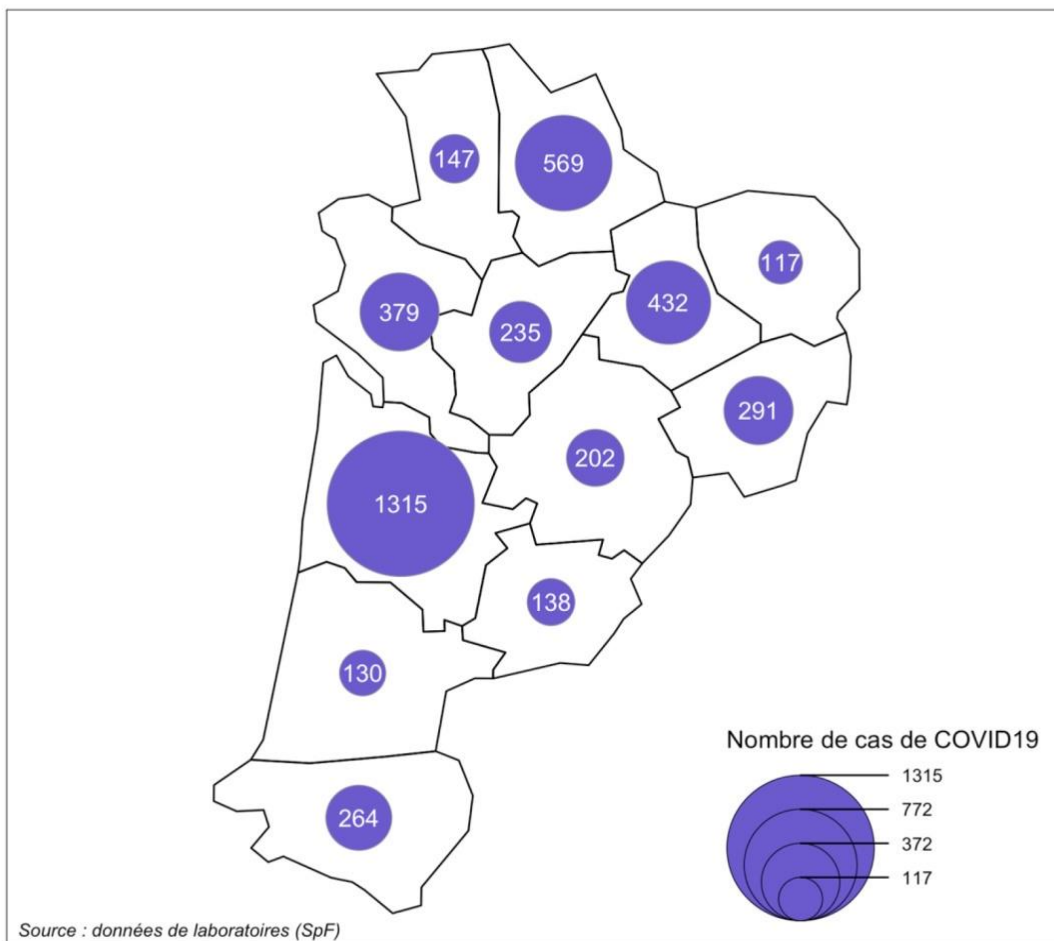
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **94 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 21 avril, ce qui porte le total à 4 356** depuis le début de l'épidémie (- 1 par rapport à la veille, un cas confirmé était un cas hors région et a été supprimé de la base Nouvelle-Aquitaine).

Pour rappel :

- *ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.*
- *les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.*

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 par département en Nouvelle-Aquitaine au 21 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **800 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (- 23 par rapport à la veille)
- **161 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (- 21 par rapport à la veille)
- **1 144 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 38 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 267 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 1 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 22/04 à 14h

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 22 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	800	161	1144	267
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	10 (1%)	2 (1%)	36 (3%)	10 (4%)
Charente-Maritime (17)	80 (10%)	16 (10%)	75 (7%)	33 (12%)
Corrèze (19)	72 (9%)	10 (6%)	53 (5%)	22 (8%)
Creuse (23)	27 (3%)	8 (5%)	16 (1%)	5 (2%)
Dordogne (24)	54 (7%)	6 (4%)	33 (3%)	6 (2%)
Gironde (33)	279 (35%)	77 (48%)	540 (47%)	96 (36%)
Landes (40)	28 (4%)	3 (2%)	38 (3%)	10 (4%)
Lot-et-Garonne (47)	36 (5%)	3 (2%)	33 (3%)	5 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	76 (10%)	12 (7%)	130 (11%)	20 (7%)
Deux-Sèvres (79)	28 (4%)	3 (2%)	35 (3%)	14 (5%)
Vienne (86)	55 (7%)	11 (7%)	76 (7%)	25 (9%)
Haute-Vienne (87)	53 (7%)	10 (6%)	79 (7%)	21 (8%)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Au 22 avril à 9h, 307 EHPAD (+ 3 établissements par rapport à la veille) sur les 898 de Nouvelle-Aquitaine (soit 34 %) ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de Covid-19 parmi des résidents ou le personnel. Dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

- Parmi ces signalements, **1 339 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 27 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **92 sont décédés au sein des établissements** (+ 7 par rapport à la veille, suite à des ajustements de saisie réalisés par des établissements de Corrèze et Dordogne) et **58 sont décédés à l'hôpital** (+ 3 par rapport à la veille, ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » voir tableau ci-dessus).

A noter ! Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 22 avril 2020 à 9h.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine **réalise actuellement, en lien avec les établissements, une vérification de cette base de saisies** réalisées par les EHPAD. Les déclarations contiennent notamment des cas possibles de résidents ou de professionnels, pour qui les résultats de test Covid-19 s'avèrent négatifs.

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 22 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpa par département												Total régional Ehpa	Total régional autres EMS	Total régional tous étabts
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	20	35	9	9	20	82	13	11	54	28	17	9	307	148	455
Nombre de cas total ^{2,4}	37	105	17	18	63	473	8	91	169	35	165	158	1339	184	1523
Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4}	9	5	0	1	4	24	1	2	15	0	18	13	92	0	92
Nombre de décès à l'hôpital ^{3,4}	0	8	0	1	1	32	0	0	4	2	7	3	58	1	59

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**Se laver
très régulièrement
les mains**

**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**

**Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades**

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :

Aller travailler,
si le télétravail est impossible

Faire des courses
de première nécessité

Faire garder ses enfants
ou aider des personnes
vulnérables

Aller chez un professionnel
de santé si vous n'avez
pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19
ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr